



**FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX (FCP)
BURUNDI**

RAPPORT DE FIN DU PROJET

<i>Agence des Nations Unies: UNIFEM</i>	<i>Secteur Prioritaire (FCP):</i> Paix et Gouvernance
<i>Numéro du projet : PBF BDI/A-3</i> Titre du projet: Réhabilitation du rôle de la femme dans le processus de réconciliation et de reconstruction communautaire.	Rapport N° : 8
Période couverte par le rapport Du 17 septembre 2007 au 30 juin 2009	Budget du projet: Budget du projet : 3 605 193 USD Fonds PBF : 3 105 193 USD DANIDA : 500000 USD
Liste des Partenaires d'exécution: Le projet a été mis en œuvre en collaboration avec certains ministères techniques, les organisations de la société civile, les chercheurs et les institutions publiques et privées (voir liste en annexe 1)	Etendue/Couverture géographique du Projet: Initialement, le projet couvrait toutes les communes des provinces de Bubanza et Cibitoke, les communes de Buterere, Kamenge, Musaga et Kanyosha dans la mairie de Bujumbura et les communes Isale, Kanyosha ,Muhuta et Mutambu dans la province de Bujumbura (rural). Le projet a aussi couvert toutes les communes des provinces de Gitega, Mwaro, Muramvya, Ruyigi, Ngozi, Kayanza et Kirundo pour les activités de la police en rapport avec la prévention et la répression des violences basées sur le genre.
Abréviations et acronymes : (voir annexe 2)	Durée du projet : Du 17 septembre 2007 au 30 juin 2009 soit 21 mois.

I. BUT

I.1 *Objectif et Produits* :

L'objectif du projet était de renforcer le rôle des femmes dans la consolidation de la paix à travers leur habilitation socio économique et leur protection contre les violences basées sur le genre.

Les Résultats attendus de ce projet étaient :

- l'habilitation économique et l'amélioration de capacités d'auto prise en charge des femmes afin de leur permettre de participer activement au processus de consolidation de la paix
- la nette amélioration de la sécurité des femmes et des filles vis-à-vis des violences basées sur le genre.

I.2. **Lien avec le plan prioritaire de consolidation de la paix pour le Burundi.**

Le projet était en parfaite harmonie avec au moins quatre des priorités du cadre stratégique de consolidation de la paix, à savoir, i) la consolidation de la paix et la bonne gouvernance démocratique ; ii) le désarmement, la démobilisation et la réforme du secteur de la sécurité ; iii) la promotion, la défense des droits de l'homme et la lutte contre l'impunité et iv) la réintégration des populations affectées par la guerre et autres sinistrés.

En effet, le renforcement des capacités politiques, économiques et sociales des femmes pour la promotion de leur rôle dans les mécanismes de consolidation de la paix à travers la sensibilisation, la vulgarisation et le plaidoyer pour la mise en œuvre de la résolution 1325 ont contribué à promouvoir et à protéger les droits de la femme dans la société. Il a en outre favorisé la participation de la femme dans la gestion des affaires publiques et ainsi asseoir une bonne gouvernance démocratique.

Le rapprochement et le dialogue communautaires à travers différentes rencontres des diverses catégories de la population y compris les femmes ex-combattantes et celles associées aux ex-combattants ont renforcé le processus de réconciliation et de consolidation de la paix. Ce processus a été soutenu par la sensibilisation pour la remise volontaire des armes organisée par les réseaux des associations féminines.

Par ailleurs, la mise en place et le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des unités genre au sein des postes de police, chargées de traiter et de suivre les cas de violences basées sur le genre ont contribué à la promotion et défense des droits humains de la femme et la lutte contre l'impunité. Ces actions ponctuées par le plaidoyer pour l'amendement du code pénal ont permis aux femmes et aux filles ainsi que leur entourage de se sentir de plus en plus en sécurité et ceci constitue un grand acquis pour la consolidation de la paix. Les rencontres organisées entre la population, l'administration et la police ont créé un climat de confiance qui a abouti à la définition commune des stratégies pour arrêter les violences basées sur le genre au Burundi.

Enfin, le renforcement des capacités techniques et économiques des femmes à travers la fourniture des kits de subsistances, les différentes formations et la facilitation à l'accès aux micro-crédits a contribué à la réintégration et au relèvement socio-économique des femmes victimes des conflits essentiellement les déplacés, rapatriées et ex-combattantes, les filles et femmes violées, les filles et femmes vivant avec le VIH/SIDA,....

I.3 Principaux acteurs d'exécution

Les principaux acteurs de mise en œuvre de ce projet ont été le Ministère des Droits de la Personne Humaine et du Genre et le Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme (UNIFEM). L'exécution du projet a impliqué d'autres partenaires comme le Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, le Ministère de la sécurité publique à travers la Police Nationale du Burundi, le BINUB, le PNUD, le FNUAP, les Organisations de la société civile, les organisations féminines et les institutions privées.

II. RESSOURCES

2.1. Ressources financières : Le budget global du projet était de 3 605 193 USD répartis comme suit :

- **Fonds PBF** : 3 105 193 dollars américains
- **Fonds non PBF** : 500 000 dollars américains (Danemark)

2.2. Révisions budgétaires :

Initialement, le projet avait bénéficié d'un financement de 3 000 000 dollars américains de la part du fonds fiduciaire de consolidation de la paix et de 500.000 dollars américains provenant du fonds danois. Dans le but d'assurer une bonne préparation de la pérennisation des acquis de ce projet, une extension de 6 mois a été demandée et accordée. Cette extension a occasionné un coût additionnel de 105.193 dollars américains et le coût total du projet a été de 3.605.193 dollars américains.

2.3 Personnel national :

Le staff national du projet était composé de 5 personnes payées par le projet à savoir: une coordonnatrice du projet, un chargé de projet, une assistante administrative et financière et 2 chauffeurs. Ce personnel a été complété par un gestionnaire du projet provenant de l'UNIFEM pour appuyer sa mise en œuvre.

2.4 Personnel international : Pas de personnel international qui était affecté au projet.

III. MODALITES D'EXECUTION ET DE SUIVI.

3.1 Modalités d'exécution

Le projet a été exécuté suivant la modalité d'exécution directe (DEX) conformément aux règles et procédures financières, administratives et d'acquisition du PNUD. Selon cette modalité, UNIFEM avait la responsabilité finale de la gestion du projet, de toute transaction financière, de la fourniture des intrants et leur conversion en produits et effets.

Afin d'avoir le maximum d'impact sur la consolidation de la paix, renforcer les capacités nationales et l'appropriation et la responsabilité vis-à-vis des résultats attendus, le projet a été exécuté sous la coordination du Ministère des Droits de la Personne Humaine et du Genre comme partie nationale. Les activités du projet, tant aux niveaux national, provincial que communal ont été supervisées par le Chef de cabinet de ce Ministère en sa qualité de Directeur National du projet.

En partenariat avec le Directeur national, l'équipe de gestion était responsable de la mise en œuvre du projet et rendait compte au comité technique de suivi et au comité de pilotage conjoint, du développement et de la révision du plan de travail y compris les révisions budgétaires, des demandes d'achat et de paiement, de la documentation, de la coordination des interventions des partenaires d'exécution et de la production des rapports narratifs et financiers.

L'exécution technique du projet sur terrain a été assurée par les institutions ou agences de mise en œuvre sous la supervision directe de l'Unité de gestion du projet et du Ministère ayant le Genre dans ses attributions. Il s'agissait des ONG ou institutions publiques ou privées qui avaient des contrats de sous traitants.

Dans le contexte de la gestion globale du projet, les décisions et orientations stratégiques étaient référées au comité technique de suivi et au comité de pilotage conjoint. Ces deux structures étaient composées des représentants du gouvernement, des agences du système des Nations Unies, des bailleurs de fonds, de la société civile et du secteur privé.

3.2 Procédures d'acquisitions

Les équipements (véhicules, motos, équipements informatiques, mobiliers,...) ont été acquis en conformité avec les procédures du PNUD relatives aux acquisitions. Le Centre Intégré des Services des Nations Unies s'est acquitté de cette responsabilité et a procédé à l'évaluation des offres et à l'attribution des marchés. Pour la sélection des partenaires de mise en œuvre, un comité d'évaluation des offres était constitué au niveau des bureaux de l'UNIFEM Burundi et sous régional à Kigali pour toutes les offres ne dépassant pas 30.000 dollars américains. Les offres dépassant ce montant ont été référées au siège de l'UNIFEM à New York pour examen et approbation. Une évaluation des capacités a été réalisée pour tous les partenaires de mise en œuvre avant leur recrutement.

3.3 Modalités de suivi

Le suivi du projet a été effectué à 3 niveaux à savoir :

- **L'unité de gestion** du projet qui était responsable du suivi quotidien des activités et de la production des rapports périodiques narratifs et financiers. Cette unité a appuyé les partenaires de mise en œuvre dans la collecte des données à travers la mise à leur disposition des outils y relatifs. L'unité de gestion du projet était chargée de l'analyse et la compilation des données et la dissémination de l'information. Le bureau de l'UNIFEM a appuyé régulièrement l'unité de gestion dans les activités de suivi, de rapportage et de coordination du projet. Des descentes sur terrain ont été régulièrement organisées pour assurer un suivi du projet et des rapports y relatifs ont été élaborés. L'unité de suivi-évaluation du BINUB a appuyé l'unité de gestion du projet dans le développement des outils de collecte et l'analyse des données.
- Le **Comité Technique de Suivi** qui a assuré la supervision et le suivi de la mise en œuvre du projet, l'approbation des plans de travail et la facilitation de la coordination des partenaires et acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet. Il était redevable auprès du comité de pilotage conjoint pour le suivi périodique des résultats achevés par le projet, ainsi que la revue et la validation des rapports produits par l'unité de gestion. Le comité technique de suivi a effectué des descentes de suivi sur terrain pour apprécier l'état d'avancement du projet et sa contribution à la consolidation de la paix ainsi que le niveau d'implication des collectivités locales y compris les communautés bénéficiaires.

- Le **Comité de Pilotage Conjoint** qui était chargé d'examiner et approuver les rapports périodiques sur l'état d'avancement du projet ainsi que les rapports d'évaluation de son impact. Il a appuyé les gestionnaires et coordonnateurs des projets à améliorer la qualité des rapports à travers les différentes séances de travail avec le groupe des experts et la formation de l'équipe de mise en œuvre des projets sur la gestion des projets axée sur les résultats et les droits humains.

En outre, le Secrétariat permanent du comité de pilotage conjoint et l'équipe de planification ont facilité un atelier sur la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets financés par le fonds de consolidation de la paix à l'intention des équipes de gestion des projets. Au cours de cet atelier, les outils pratiques de mise en œuvre, de suivi et de l'évaluation ont été harmonisés tandis que les modalités de synergie et complémentarité entre les projets ont été développées.

Le comité de pilotage conjoint a aussi facilité l'organisation des journées porte-ouvertes sur les réalisations des projets PBF. Ces activités avaient pour but d'informer le public du niveau de mise en œuvre des projets et ainsi apprécier leurs résultats et les meilleures pratiques pouvant être dupliquées dans d'autres zones. Avec ces journées porte-ouvertes, les acquis des projets ont été vulgarisés à grande échelle et les stratégies ont été prises pour relever les défis rencontrés et les points de vue des partenaires des projets PBF ont été pris compte.

Le comité de pilotage conjoint a aussi organisé et facilité les différentes activités de suivi et d'évaluations des projets PBF par PBSO, PBC et les évaluateurs externes.

Evaluations

Deux évaluations ont été réalisées et ont concerné tous les projets PBF. Il s'agit d'une évaluation à mi-parcours par une mission d'évaluation indépendante du Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la paix et une évaluation externe par des évaluateurs indépendants.

En outre, des visites de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des projets PBF par les comités techniques de suivi ont été organisées. Elles avaient pour but de se rendre compte des réalisations des projets et de leur contribution à la consolidation de la paix.

Un audit d'un fonds de micro-crédit placé auprès de 5 (cinq) institutions de micro finance, dans le cadre de la mise en œuvre du projet a été réalisé.

IV. RÉSULTATS

4.1 Progrès réalisés en relation avec les produits et les résultats planifiés

Les progrès réalisés sont présentés en fonction des résultats attendus ci-dessous :

Résultat attendu 1 : L'habilitation économique et l'amélioration des capacités d'autoprise en charge des femmes leur permettent de participer activement au processus de consolidation de la paix.

Ce résultat a été atteint à travers l'assistance technique, financière et organisationnelle aux femmes en portant une attention particulière aux besoins spécifiques des femmes les plus vulnérables et la redynamisation des initiatives novatrices des femmes dans la réconciliation et la cohabitation pacifique des communautés.

i. Assistance technique, financière et organisationnelle aux femmes.

Le projet a eu des effets positifs sur le changement organisationnel, économique et social des femmes participantes au projet. Il a favorisé l'amélioration du niveau de vie des femmes victimes des conflits à travers la réactivation de leurs économies et leur réintégration sociale dans la communauté. L'esprit de solidarité de ces femmes pour sortir de leur vulnérabilité a été développé, la marginalisation et la stigmatisation de certains groupes de femmes ont fortement diminuées. Dans ce cadre, 340 femmes ont intégré les associations existantes alors que 128 nouvelles associations totalisant 976 femmes composées essentiellement de femmes victimes des conflits ont été créées.

En effet, les capacités techniques et organisationnelles de 5.411 femmes représentant 570 associations ont été améliorées à travers différentes formations sur les thèmes variés en rapport avec l'organisation et la gestion des groupements, les techniques d'élaboration et de gestion des micro-projets, l'entrepreneuriat, le leadership féminin, la gestion des conflits ainsi que l'autonomisation des femmes. Ces organisations sont devenues plus fortes, plus dynamiques et motivées pour participer aux activités de la vie communautaire essentiellement celles de consolidation de la paix.

De ce cadre associatif féminin, développé au tour des activités économiques, il en est résulté une meilleure cohésion sociale entre différentes composantes de la communauté déchirée par la guerre. Le niveau de cohésion dans la diversité chez les femmes bénéficiaires a été amélioré. Pour la plupart des cas, les associations démontrent une ouverture à la diversité ethnique, un souci de tolérance, de réconciliation et de cohabitation pacifique. Les femmes qui hier étaient antagonistes et vivaient dans des quartiers rivaux se sont retrouvées dans une même association, et se rencontrent pour échanger sur leur vécu lors de formations ou autour des activités économiques, sociales ou communautaires. Ces rencontres ont abouti à une réconciliation effective et aujourd'hui ces femmes œuvrent ensemble pour bâtir une paix durable. Par ailleurs, ce cadre de travail en association a constitué un moyen efficace pour le rapprochement communautaire afin de renouer les bonnes relations et d'atteindre l'acceptation mutuelle et la réconciliation. Cette bonne pratique de cohabitation dans les groupements a été aussi transportée dans leurs communautés, ce qui a amélioré l'image et le rôle de la femme dans les ménages et dans la communauté.

En outre, les associations féminines se sont organisées en 26 réseaux communautaires représentatifs dans les communes d'intervention du projet pour constituer un mouvement féminin local qui renforce le pouvoir et le leadership décisionnel féminin en matière de défense des droits de la femme. Ces réseaux jouent un rôle crucial dans la gestion des conflits, la mobilisation communautaire pour la paix et dans le plaidoyer pour la promotion et la protection des droits de la femme. A titre illustratif, le réseau des associations féminines de la commune de Musigati, province de Bubanza a joué un grand rôle dans la sensibilisation de leur entourage pour la remise volontaire des armes détenues par la population civile en commençant par leurs conjoints.

En matière d'autonomisation économique des femmes victimes des conflits, le projet a permis aux femmes n'ayant aucune chance d'accéder aux crédits d'en bénéficier. C'est ainsi que 532 associations féminines comptant 13.042 membres ont bénéficié des crédits d'un montant de 793.249.225 francs burundais pour mettre en œuvre leurs initiatives économiques.

Les financements accordés ont suscité l'esprit d'entreprise des femmes et ont contribué à la revitalisation de leurs économies et la réduction de la vulnérabilité dans laquelle la guerre les a plongées. Le projet a permis à plusieurs groupes de femmes de parvenir à une autonomie financière, avec un impact très positif pour certaines femmes vulnérables et leurs familles.

Avec l'introduction des nouvelles technologies, les femmes se sont ouvertes aux nouvelles opportunités économiques pour diversifier les sources de revenus extra-agricoles. C'est dans ce cadre que 416 femmes ont initié des activités axées essentiellement sur la transformation agro-alimentaire (la fabrication du jus et vin d'ananas, de la farine composée, la production artisanale de l'huile de palme, la transformation et conservation des produits de pêche et les boulangeries). Il s'agissait aussi des unités artisanales comme la maroquinerie et les savonneries. Ces femmes ont aussi investi dans l'horticulture, l'apiculture, la production et commercialisation des champignons et l'exploitation des salons de coiffures. Le projet a appuyé la mise en œuvre de ces activités à travers la fourniture des équipements, du kit de démarrage et les formations sur les techniques de production, l'entretien et la maintenance des équipements.

L'utilisation des foyers améliorés a été introduite dans les ménages ruraux et semi-urbains en vue d'alléger les travaux ménagers des femmes. C'est dans ce cadre que 1489 artisans formateurs composés à plus de 70% de femmes ont été formés sur les techniques de construction et d'utilisation des foyers améliorés. Les formateurs formés constituent des ressources locales qui vont continuer à vulgariser ces techniques. Plus de 2230 foyers modèles ont été diffusés dans les ménages pilotes et 500 livrets servant de guides pratiques ont été produits et diffusés. Actuellement, ces foyers offrent beaucoup d'avantages surtout pour les femmes à faibles revenus dont essentiellement la réduction du temps de travail, la baisse de la consommation du bois de chauffe et une bonne économie des revenus des ménages. Une partie du temps qui était consacré à la cuisson et la recherche du bois de chauffage est investi dans d'autres activités économiques et/ ou sociales.

ii. Redynamisation des initiatives novatrices des femmes dans la réconciliation et la cohabitation pacifique des communautés.

Les initiatives novatrices des femmes ont été redynamisées à travers la mise en place et l'appui au fonctionnement des structures féminines impliquées dans la réconciliation et cohabitation pacifique des communautés.

En effet, un cadre de coordination des organisations féminines pour la consolidation de la paix composé de 39 associations a été mis en place. Ce cadre a favorisé la participation des femmes à tout le processus de consolidation de la paix du niveau national jusqu'au niveau collinaire. Les femmes membres de ce cadre ont joué un rôle proactif dans la consolidation de la paix et ont participé dans l'avancement des négociations entre le gouvernement du Burundi et l'ex-mouvement FNL PALIPEHUTU à travers la rencontre avec le Directoire Politique. Ainsi, les actions de coordination et de suivi des projets de consolidation de la paix et la participation des femmes membres du cadre de coordination dans les réunions du comité de pilotage conjoint ont permis aux différents acteurs impliqués dans le processus de consolidation de la paix de prendre en compte la dimension genre dans leurs projets.

Au niveau de la base, les comités de femmes pour la paix jusque là dispersées et découragées à cause de la guerre sont devenus plus dynamiques et ont joué un rôle important comme pilier de paix dans leur communauté. Composés de 645 femmes à raison de 5 par communes, ces comités ont mobilisé les associations, les groupements et la population en général à l'accueil et la réintégration des rapatriés, déplacés et les ex-combattants au niveau communautaire. Les femmes membres de ces comités ont initié des activités de rapprochement pour bâtir la confiance entre les différentes composantes de la population à travers 57 séances réalisées dans 19 communes les plus touchées par le conflit et qui ont touché plus de 100 femmes par commune. Ces initiatives de rapprochement ont abouti à un développement d'un esprit d'entraide et de communication et ont également suscité le leadership individuel et collectif pour participer activement aux activités de la collectivité, à donner leur point de vue afin de réhabiliter leur rôle dans la reconstruction sociale et économique du pays. Les participants à ces rencontres ont eu l'occasion de repenser aux divisions et aux conséquences de la crise afin de redéfinir les stratégies de revivre en paix et dans le respect de l'autre.

Par ailleurs, les femmes sont devenues des actrices incontournables dans la prévention et gestion des conflits, des piliers de la cohabitation pacifique et des bons messagers de paix. Elles ont développé une écoute attentive et une communication saine qui s'imposent pour que la population en général et les femmes en particulier puissent avoir confiance dans l'autorité et vice versa. Ces aptitudes ont été développées à travers la formation de 3683 femmes dont 200 élues sur les approches de résolution des conflits développées sous l'angle genre, les techniques de médiation, le leadership, et la stratégie de participation des femmes à la prise de décision.

Enfin, 498 femmes bénéficiaires du projet ont renforcé leur savoir et savoir-faire en matière de réconciliation, cohabitation pacifique, gestion des conflits et consolidation de la paix à travers les visites d'échanges d'expérience organisées dans les provinces de Bururi, Muramvya, Gitega, Ruyigi, Karusi et Makamba. Les connaissances acquises leur ont permis d'améliorer leurs activités de consolidation de la paix dans leurs provinces respectives.

En matière de la mise en œuvre de la résolution 1325, une grande diffusion de cette résolution a été menée au niveau du Burundi à travers les médias, les formations et d'autres outils de communications. Un groupe de formateurs et formatrices sur la résolution 1325 a été formé. Un plan d'action national sur la mise en œuvre de cette résolution au Burundi et un document de plaidoyer pour la prise en compte des besoins spécifiques des femmes et des filles ex-combattantes dans le processus de désarmement, démobilisation et réintégration ont été élaborés.

En outre, une évaluation du niveau de mise en œuvre de la résolution 1325 a été réalisée auprès de 75 organisations et institutions nationales et internationales. Le rapport de l'évaluation a été validé par 35 participants provenant du Ministère des Droits de la Personne Humaine et du Genre, du Ministère de la Sécurité Publique, du Parlement, des ONG et Organisations féminines. Les résultats ont montré que 56% des organisations de la société civile, des partis politiques et du gouvernement ne connaissent pas la résolution 1325 contre 46% qui la connaissent. Au niveau de son application, les résultats de l'enquête ont montré que 19% de l'échantillon connaissaient et utilisaient la R1325.

Par ailleurs, les femmes politiques ont développé des stratégies pour accroître leur influence, leur qualité de représentation et leur participation active et effective pour promouvoir l'égalité des genres dans les partis politiques et dans les différentes institutions. Ces stratégies ont été développées à l'issue de la formation et sensibilisation de 60 femmes politiques dont les administrateurs communaux et gouverneurs des provinces, les représentants des partis politiques et les parlementaire sur la mise en œuvre de la résolution 1325. La même formation et sensibilisation a ciblé 200 personnes représentant les professionnels des médias, les organisations féminines ainsi que les femmes des corps de défense et de sécurité.

Dans le même cadre, 330 femmes du FNL ont eu des connaissances sur le contenu de la Résolution 1325 et ont bénéficié du soutien moral et matériel de la part des autres femmes des différentes catégories socioprofessionnelles. C'était à l'occasion des visites des femmes ex-combattantes rassemblées dans les camps de Rugazi et de Rubira dans la province de Bubanza. Ces femmes ont compris que leur intégration dans les forces de défense et de sécurité ou leur démobilisation n'est pas une faveur mais un droit conformément à la résolution 1325 des Nations Unies. La sensibilisation faite sur la mise en application de Résolution 1325 en présence des Représentants du MCVS et du FNL a favorisé la prise en compte du genre dans le processus de réintégration et de démobilisation des ex-combattants FNL. Aussi, 1000 femmes associées non prises en compte par ce processus DDR ont été sensibilisées et organisées pour faciliter la phase de leur réinsertion communautaire

Résultat 2 La sécurité des femmes et filles vis-à-vis des violences basées sur le genre est nettement améliorée

La sécurité des femmes et filles vis-à-vis des violences basées sur le genre a été améliorée suite à la mise en place des mécanismes de prévention et de répression des violences basées sur le genre et de la prise en charge des victimes de ce fléau.

La prévention et la répression des violences basées sur le genre ont été réalisées en partenariat avec la police nationale du Burundi. C'est dans ce cadre que la police a revu sa structure afin de mettre en place des mécanismes lui permettant une meilleure intervention dans la prévention et répression des VBG. Au niveau national, une unité spécialisée a été mise en place dans les services de la police nationale pour s'occuper spécifiquement des violences basées sur le genre.

Au niveau des provinces et des communes de la zone d'intervention du projet, des unités genre ont été créées au sein des postes de police. Au total, 96 unités sont fonctionnelles et ont été formées pour s'occuper principalement des violences basées sur le genre. Elles couvrent toutes les provinces de Bubanza, Bujumbura Mairie, Bujumbura (Rural), Cibitoke, Gitega, Mwaro, Muramvya, Ruyigi, Ngozi, Kayanza et Kirundo. Ces unités font qu'actuellement les interventions de la police en matière de lutte contre les VBG, l'analyse, le traitement et le suivi des dossiers y relatifs soient sensiblement améliorés. A cet effet, la police participe à la promotion des droits des femmes et compte actuellement des agents et cadres formés sur la problématique des violences basées sur le genre et l'aborde avec professionnalisme. Les responsables et agents de la police nationale ont pris conscience des VBG et les traitent sans préjudice. Ils ont compris que la police offre des services qui doivent protéger toute la population plus spécialement les plus vulnérables dont les femmes. C'est ainsi qu'elle s'est engagée pour intégrer le genre dans son programme global de formation et créer des synergies avec les autres acteurs y compris les membres de la communauté à la base.

Par ailleurs, la police dispose en son sein des personnes ressources capables de former et sensibiliser leurs confrères sur la prévention et la répression des violences basées sur le genre. Dans cet esprit 24 policiers formateurs issus de tous les commandements du pays ont été formés sur des textes légaux en matière de prévention et de répression des violences basées sur le genre, les textes juridiques en rapport avec les droits de la femme, les techniques d'enquête, d'accueil et d'audition des victimes des violences sexuelles et basées sur le genre, la recherche et traitement des renseignements sur les VBG.

D'autres acteurs ont amélioré leurs connaissances en matière de lutte contre les violences basées sur le genre dans le souci de créer une synergie et une complémentarité d'action. Il s'agit de 504 cadres comprenant les membres du haut commandement de la police, les officiers de la police judiciaire, les officiers de l'ex-mouvement FNL, les gouverneurs de provinces, les chefs de postes de police, les administrateurs communaux, les magistrats des parquets, les commissaires régionaux et provinciaux de la zone d'intervention du projet. Aussi, des relations de collaboration entre la population, l'administration et la police dans la lutte contre les VBG ont été améliorées. Cette amélioration est consécutive au rapprochement des services de police auprès de la population et aux rencontres organisées par la police dans toutes les communes couvertes par le projet. Ces rencontres ont regroupé les représentants de la police, de l'administration, des associations féminines, des leaders communautaires, des militaires, des églises, de la population et des écoles. Ces bonnes relations ont inspiré confiance aux femmes et à la population entière qui sont devenues plus coopératives dans l'identification des auteurs des violences basées sur le genre et dans l'instruction des dossiers.

La population et les autorités du pays ont été sensibilisées sur l'ampleur du phénomène des violences faites aux femmes et pour plus de mobilisation pour les combattre lors des campagnes organisées à l'occasion de la journée internationale de la femme et au cours des campagnes des 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes.

En partenariat avec l'Association des Femmes Juristes, une proposition de loi spécifique pour la répression des violences basées sur le genre a été élaborée et soumise au Ministère de la Justice. Mais un grand plaidoyer devra continuer à être mené jusqu'à son adoption.

La sécurité des femmes et filles vis-à-vis des violences basées sur le genre a été aussi assurée à travers la prise en charge intégrée des victimes de ce mal. C'est dans ce cadre que trois structures de prise en charge intégrée (psychosociale, médicale, juridique et judiciaire) ont été appuyés par le projet et sont fonctionnelles dont deux dans la mairie de Bujumbura et un dans la province de Bubanza.

Dans la mairie de Bujumbura, l'ADDF et le centre Seruka assurent cette prise en charge alors que la même mission est accomplie par la ligue des droits de l'homme Iteka dans la province de Bubanza.

Ces centres ont eu un impact significatif et ont permis à la population et aux victimes de rompre le silence autour des violences basées sur le genre et ont facilité la dénonciation des présumés auteurs des violences basées sur le genre. C'est dans ce contexte que ces centres ont atteints les résultats suivants :

Le centre de prise en charge de Bubanza a accueilli 1090 victimes dont 206 ont eu une assistance juridique, 313 une assistance médicale et 571 une assistance psychosociale.

L'assistance juridique consistait à l'accueil et écoute des victimes, le transport des témoins et parties civiles et la mise à disposition des avocats et l'accompagnement des victimes.

Les soins médicaux, le transport des victimes à l'hôpital, le renforcement des capacités du personnel de santé, le complément des médicaments et matériel indispensable pour secourir les victimes et l'organisation des itinéraires de suivi médical des victimes souffrant des troubles mentaux constituent le gros de l'assistance médicale.

La prise en charge psychosociale a été assurée à travers l'écoute et l'accompagnement des victimes, la détraumatisation, le counselling, les visites des victimes à domicile et l'octroi des kits de réinsertion.

La prise en charge communautaire a été assurée par les leaders communautaires volontaires au nombre de 165 répartis dans différentes communes de la province de Bubanza à raison de 5 par commune. Ces leaders communautaires et 175 principaux intervenants (magistrats, policiers, administratifs et médecins) ont été formés et sensibilisés sur la lutte contre les violences sexuelles et la prise en charge des victimes.

Le centre SERUKA a accueilli de Avril 2009 à mars 2010 1544 nouveaux victimes de viol. Elles ont bénéficié d'un traitement contre les IST, les victimes venues au centre avant 72 heures ont reçu les ARV et ont été dépistées du VIH/SIDA. En outre, les victimes ont bénéficié d'une consultation psychologique et certains ont porté plainte contre les agresseurs et ont été référés aux autres partenaires s'occupant du suivi juridique et judiciaire comme Avocats sans Frontières, APRODH, AFJB,

L'ADDF a reçu 607 victimes dont 179 ont eu une assistance sociale (Hébergement, nourriture, habillement), 105 victimes un kit de réinsertion en nature et en espèce et 248 victimes ont reçu une assistance psychosociale et médicale par deux psychologues qui s'occupent du counselling des victimes et d'un accompagnement des victimes dans les structures de santé pour les soins médicaux. 60 auteurs des violences basées sur le genre ont été accompagnés psychologiquement dans les lieux de détention par un spécialiste en la matière.

En outre, 123 victimes qui ont déposé plainte parmi lesquelles 115 victimes ont eu des expertises médicales délivrées par un médecin pour disposer les éléments de preuves afin défendre les dossiers et ont été accompagnés par les conseillers juridiques.

La prise en charge communautaire a été réalisée à travers 390 volontaires communautaires formés et mobilisés pour combattre efficacement les violences basées sur le genre en général et celles sexuelles en particulier.

Un comité composé de 5 volontaires communautaires existe dans toutes les communes de la Mairie de Bujumbura. Son rôle est d'aider les victimes des violences et les orienter dans les structures de prise en charge psychologique et médicale.

Dans le souci de constituer une base de données sur les violences basées sur le genre, un outil harmonisé de collecte des données sur les violences basées sur le genre a été produit et validé. Le système de collecte de données est opérationnel et permettra au Burundi de disposer des données fiables qui serviront comme base de planification et de plaidoyer. Le personnel du Ministère des Droits de la Personne Humaine et du Genre au niveau central et déconcentré ainsi que les autres intervenants clés dans les provinces (107 personnes) ont été formés sur l'utilisation de cet outil pour alimenter la base de données. En outre, une étude sur l'ampleur du phénomène de violences faites aux femmes et filles en période de conflit et post conflit a été réalisée et validée.

Pour assurer une coordination efficace des interventions en matière de lutte contre les violences basées sur le genre, un cadre regroupant une coalition de plus de 50 organisations pilotée par le Ministère ayant le genre dans ses attributions a été mis en place et est fonctionnel. Cette coordination est actuellement forte en matière de plaidoyer et de travail en synergie. Il a eu pour effet l'amélioration de l'efficacité des interventions et joue un rôle catalytique et moteur pour l'ensemble des intervenants. Ceci transparait à travers la synergie dans la conduite des différentes campagnes de mobilisation pour la lutte contre les violences faites aux femmes et l'existence d'un plan d'action global conjoint des interventions en matière de lutte contre les VBG. Ce plan permet d'éviter les chevauchements entre les interventions.

4.3 Contraintes majeures

Au cours de la mise en œuvre du projet il n'y a pas eu de contraintes majeures ayant enfreint l'atteinte des résultats. Toutefois certaines difficultés méritent d'être signalées :

- L'insécurité causée par la présence des groupes armés et plus tard les ex-combattants du mouvement PALIPEHUTU FNL rassemblés dans la zone du projet. Cette insécurité a ralenti la mise en œuvre du projet et a limité les activités de suivi sur terrain par l'unité de gestion et le comité technique de suivi du projet. Les femmes avaient peur d'exercer leurs activités économiques d'être violées, volées ou rançonnées.
- L'habitude à la dépendance humanitaire, la désinformation et la perception erronée que les fonds avaient été reçus comme fonds perdus et ne devaient par conséquent pas être remboursés ont été aussi à l'origine du non remboursement des crédits par certaines associations bénéficiaires.
- L'inadéquation entre les besoins des communautés de la zone d'action du projet et les ressources mises à la disposition du projet combinée aux tendances de récupération politique et de désinformation survenues depuis le démarrage du projet ont engendré beaucoup d'attentes alors que le projet ne pouvait toucher qu'un faible pourcentage de la population nécessiteuse.
- Le projet a été exécuté sur une courte durée raison pour laquelle certains impacts et résultats sur dividende de paix et la réduction des violences basées sur le genre ne peuvent pas immédiatement être observables.
- Le problème d'analphabétisme chez les femmes membres des groupements bénéficiaires auquel s'ajoute la faible expérience des femmes en matière de gestion des activités génératrices de revenus a limité la performance technique et organisationnelle des organisations féminines.

4.2 Retard dans l'exécution du projet

Le retard a été lié au démarrage du projet. En effet, les activités de démarrage du projet ont pris un temps non négligeable aussi bien du côté de l'UNIFEM que du côté des partenaires d'exécution (recrutement du personnel, commande du matériel et équipement, sélection des partenaires d'exécution, analyse des projets...). Cette phase a pris un temps estimé à plus ou moins trois mois et a été pris en compte dans la prolongation du projet afin de bien achever toutes les activités planifiées. Afin d'éviter un retrait brusque une période de renforcement des acquis du projet a été accordée vers la fin.

V LEÇONS APPRISSES

Les activités économiques du projet à travers lesquelles des structures communautaires ont été mises en place ont servi de porte d'entrée pour participer et s'approprier des activités de consolidation de la paix et de lutte contre les violences basées sur le genre. La mise en réseau des associations a été un moyen très important pouvant permettre la pérennité des acquis du projet et le développement de circuits de production et de commercialisation. C'est aussi un cadre de défense d'intérêts communs, de plaidoyer et de rapprochement.

Les initiatives de consolidation de la paix et de prévention des conflits sont vouées à l'échec si elles excluent certaines parties comme les femmes qui sont indispensables dans la recherche et le maintien de la paix. Les autorités à tous les niveaux ont pris conscience que les femmes sont incontournables dans la vie économique, politique et sociale du pays. A travers les structures communautaires mises en place par les organisations féminines, les femmes sont impliquées dans toutes les activités politiques et sécuritaires organisées par l'administration à tous les niveaux.

La création des partenariats stratégiques avec les différentes organisations à assise communautaire jouissant d'une connaissance du milieu a permis d'accélérer la mise en œuvre du projet et constitue une stratégie efficace de pérennisation du projet.

La lutte contre les violences basées sur le genre reste un grand chantier qui nécessite des efforts conjugués de toutes les parties prenantes comme les institutions publiques, les collectivités locales, les organisations de la société civile, les organisations à assise communautaire, les hommes et la population entière. Les actions isolées et disjointes des intervenants restent inefficaces pour lutter contre ce fléau. Un cadre de travail entre les organisations de prise en charge et la police chargée de la prévention et la répression de ce crime est nécessaire pour une synergie et complémentarité efficace des acteurs dans ce domaine.

Les femmes organisées en réseaux constituent une force incontournable pour la consolidation de la paix, la revendication de leur droit et le développement du pays.

Les visites d'échange d'expériences ont permis aux femmes bénéficiaires du projet de réaliser qu'elles peuvent faire mieux en s'inspirant du vécu et des expériences des autres.

La stratégie de sortie et de pérennisation du projet ne peut être efficace qu'à la seule condition qu'il y ait une appropriation effective par la population concomitamment au renforcement des capacités locales. Ainsi, les mécanismes de retrait et de pérennisation du projet doivent être pensés dès le démarrage du projet, identifier les actions à mener et y allouer les ressources nécessaires.

La stratégie de mobilisation, axée sur l'implication des Bashingantahe (leaders traditionnels), du Gouvernement, des différents clubs sportifs et culturels, des organisations de la société civile dans la préparation et l'organisation des activités des 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes a été un grand succès et a inspiré d'autres partenaires ayant des activités de mobilisation communautaire.

Le projet est le meilleur exemple pour l'habilitation économique de la femme après tant d'années dans l'humanitaire. Les femmes ont pris l'option de prendre des crédits et apprendre à voler de leurs propres ailes malgré l'existence des autres projets qui octroient des fonds perdus.

Le rétablissement de la confiance entre la police et la population en matière de prévention et de répression des violences basées sur le genre est une stratégie importante qui permet l'augmentation du nombre de cas reçus par la police et partant la lutte contre l'impunité. Ainsi les séances entre les points focaux genre de la police et la population ont été une innovation et très porteuses d'impacts.

L'atteinte des objectifs du projet dépendait de la qualité du processus de sélection des bénéficiaires et de leur capacité à utiliser effectivement les fonds perçus. Malheureusement certains partenaires de mise en œuvre n'ont pas respecté les critères définis pour le choix des bénéficiaires, ce qui a eu un impact négatif sur la capacité à utiliser les fonds perçus et le niveau de remboursement des crédits. La majorité des cas de détournement et non remboursement se sont observés chez les associations ou individus en dehors du groupe cible.

V. PERENNISATION DES ACQUIS DU PROJET

Les mécanismes de pérennisation des acquis du projet ont été mis en place suite à un processus inclusif et participatif de consultation avec toutes les parties prenantes au projet organisé par le Ministère des droits de la personne humaine et du genre en collaboration avec UNIFEM. A cet effet, des ateliers de travail et des descentes sur terrains pour recueillir les avis de tous les participants au projet ont été organisés du niveau national jusqu'au niveau des communes d'intervention du projet.

Ces mécanismes ont été articulés sur les points suivants :

- Transfert de toutes les responsabilités de pérennisation des acquis du projet au Ministère des Droits de la Personne Humaine et du Genre. Les cadres du ministère au niveau central et déconcentré seront chargés d'accompagner et d'encadrer les organisations féminines bénéficiaires du projet. Un plan d'action pour consolider et pérenniser les acquis du projet élaboré.
- Des structures communautaires pérennes et bénévoles ont été mises en place et seront mis à contribution dans le processus de consolidation des acquis du projet. Leurs missions consistent essentiellement à contribuer à la sensibilisation des bénéficiaires pour le remboursement des crédits et à l'identification des nouveaux bénéficiaires. Elles seront aussi chargées de l'appui à la mobilisation, au rapprochement communautaire ainsi qu'à l'appui-accompagnement et la prise en charge communautaire des victimes des violences basées sur le genre. Ils joueront aussi le rôle de porte parole des associations féminines au niveau des communes et des provinces.
- Mise en place des mécanismes de recyclage des crédits. Les crédits seront donnés aux femmes conformément aux nouveaux contrats à définir avec les IMF et sur base des fonds

disponibles. Des groupes de pression constitués des futures bénéficiaires de crédits seront constitués pour augmenter le taux de remboursement et rendre possible le recyclage des crédits.

- La mobilisation des ressources internes et externes ainsi que des autres intervenants pour appuyer davantage les initiatives des femmes qui sont des actrices incontournables dans la vie socio-économique du Burundi. La responsabilité de mobilisation des ressources reviendra au Ministère en charge du genre du genre et à l'UNIFEM.

- Le renforcement des capacités techniques et institutionnelles des partenaires de mise en œuvre du projet est aussi un facteur clé qui permettra la viabilité des acquis du projet. Le Ministère du Genre, les Institutions de micro-finances, les organisations féminines, les structures d'encadrement, la police nationale... ont reçu un complément de matériel et équipement pour continuer le travail déjà amorcé dans le cadre de ce projet.

Annexe 1

Liste des Partenaires d'exécution: présenter cette liste en annexe et l'enlever de cette case

- Ministère des Droits de la Personne Humaine et du Genre.
- Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme.
- Ministère de la Sécurité Publique
(Police Nationale du Burundi).
- FENACOBU
- CHAIRE UNESCO
- CECM
- WISE
- MUTEC
- ACORD
- Association DUSHIREHAMWE
- CONSEDI
- CED-CARITAS
- SPEAP-Nationale.
- GLA (Agence de communication)
- ADDF
- Ligue des Droits de l'homme Iteka
- Centre SERUKA.
- AFJB
- RFP

Abréviations et acronymes : présenter ces acronymes en annexe donc les enlever de ce point.

- ACORD : Association de Coopération et de Recherche pour le Développement.
- ADDF : Association de Défenses des Droits de la Femme.
- AFAB : Association des Femmes Entrepreneurs du Burundi.
- AFEB : Association des Femmes Economistes du Burundi.
- AFJB : Association des Femmes Juristes du Burundi
- RFP : Réseau Femme et Paix.
- BINUB : Bureau Intégré des Nations Unies au Burundi.
- CECM : Caisse d'Epargne et de Crédit Mutuelle.
- CED-CARITAS : Centre d'Entraide et de Développement.
- CISNU : Centre Intégré du Système des Nations Unies.
- CNCA : Comité National de Coordination des Aides.
- CONSEDI : Conseil pour le Développement Intégré.
- COOPEC : Coopérative d'Epargne et de Crédit.
- COSPEC : Coopérative Solidarité avec les Paysans pour l'Epargne.
- CSLP : Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté.
- CTS : Comité Technique de Suivi
- DDR : Désarmement, Démobilisation, Réintégration.
- GLA : Great Lakes Advertisers
- FENACOBUR (Fédération Nationale des COOPEC du Burundi).
- FNL : Front National de Libération.
- FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la Population.
- IMF : Institution de Micro-finance.
- MCVS : Mécanisme Conjoint de Vérification et de Suivi des accords entre le Gouvernement du Burundi et le FNL.
- MUTEC : Mutuelle d'Epargne et de Crédit.
- OMS : Organisation Mondiale de la Santé.
- PBF : Peace Building Fund.
- PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement.
- SNU : Système des Nations Unies.
- SPEAP: Synergie du Peuple pour l'Encadrement Agro Pastoral et de Lutte contre la Pauvreté.
- UNFPA: United Nations Population Fund.
- UNICEF: United Nations Children's Fund
- UNIFEM: United Nations Development Fund for Women.
- VBG : Violences Basées sur le Genre.
- WISE: Women's Initiative for Self Empowerment